

Demande de candidature pour le projet « Envole-Toi » :

1° Le-a jeune qui demande à adhérer au projet « Envole-Toi » se sert du modèle ci-dessous pour rédiger à la main une belle lettre de motivation.

→ Attention, la lettre doit impérativement être contresignée par le référent et le directeur de l'institution.

2° Le-a jeune devra aussi compléter la deuxième page intitulée « **Projet individuel** ».

3° Le-a jeune lira attentivement la charte, c'est-à-dire notre règlement d'ordre intérieur. Il-elle la datera et la signera.

4° Lorsque les **trois** documents sont prêts, la lettre de motivation manuscrite, le projet individuel et la charte, il-elle devra les scanner et envoyer le tout par email à « admissions@envole-toi.be ». Pour ce faire, il-elle peut bien sûr se faire aider.

Nom - prénom	Lieu, date
Adresse	
Tel.	
Date de naissance et âge	
	À l'attention du responsable du Groupe Admissions
<u>Objet</u> : Candidature pour le projet « Envole-Toi ».	
Madame, Monsieur,	
Je vous adresse ma candidature pour intégrer le projet d'accueil « Envole-Toi ».	
À compléter par le candidat :	
1. Explication de qui tu es et de ta situation actuelle.	
2. Explication de ce qui te motive pour intégrer le projet « Envole-Toi ».	
3. Délai où tu aimerais pouvoir intégrer le projet et pourquoi.	
Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.	
	Prénom et Nom du candidat Signature
	Prénom et Nom du référent du candidat Signature
	Prénom et Nom du directeur de l'institution Signature

Le Projet individuel : tous les points doivent être complétés.

Prénom et nom :	Date de naissance :
Adresse email :	Date :

Voici mes 3 points forts qui me permettront de réussir mon autonomie :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Après avoir réfléchi à mes études (ou à mon travail), à ma situation familiale, ma vie sociale et mes loisirs, mon caractère, mes connaissances en général, voici les 3 défis que je dois relever pour réussir mon autonomie :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Voici ce que je compte faire pour réussir chacun de ces 3 défis :

- Défi 1 : _____
- Défi 2 : _____
- Défi 3 : _____

Ayant lu la Charte d'Envole-Toi, j'aurai le plus de difficultés à respecter les points suivants :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____

Voici ce que je compte mettre en place pour m'aider à respecter ces points et éviter un renvoi :

- Point 1) _____
- Point 2) _____
- Point 3) _____

Bienvenue dans le projet « Envole-Toi ».

Afin que ton hébergement au sein de ce logement se passe pour le mieux, nous te demandons de respecter quelques règles simples et de bon sens.

Le non-respect d'une de ces règles pourra être sanctionné par « Envole-Toi », jusqu'à la remise en question de ton projet au sein de l'ASBL.

- 1) Tu respecteras les termes de la convention d'occupation du logement. En particulier, tu mettras tout en œuvre pour pouvoir l'assumer financièrement.
- 2) La réunion mensuelle des résidents est obligatoire. Toutes les décisions qui y seront prises seront aussi d'application pour les absents. Elle te permettra d'aborder toutes les questions relatives à la cohabitation, l'organisation générale du logement, les relations entre les résidents.
- 3) Des réunions avec les accompagnateurs seront planifiées régulièrement. Tu t'engages à y assister sauf empêchement valable. Dans tel cas, tu t'engages à prévenir à temps les personnes concernées.
- 4) Tu t'engages à respecter un rythme de vie qui est en adéquation avec ton occupation principale (scolarité, travail, recherche d'emploi...) et ton projet individuel.
- 5) Par respect pour les autres résidents et pour toi-même, tu t'imposeras une hygiène personnelle irréprochable. Si tu désires consommer de l'alcool, tu veilleras à modérer cette consommation. La vente d'alcool est interdite au mineur d'âge.
- 6) Tout ce qui est illégal n'a pas sa place dans ce logement, et ce compris n'importe quelle drogue, alcool ou arme.
- 7) Une cohabitation réussie suppose une présence régulière de tous les résidents. Tu es donc supposé rentrer dormir tous les soirs et participer aux repas communs et à la vie journalière. Tu t'engages à respecter les décisions prises à ce sujet-là lors des réunions de résidents.
- 8) Afin que le logement puisse baigner dans la convivialité, nous te demandons de veiller à conserver des relations de respect mutuel (y compris les opinions philosophiques et politiques) avec les autres résidents. Aucune violence physique ne sera tolérée.
- 9) À partir de 22h et jusqu'à 7h en semaine et 10h en weekend, il est très important de respecter le calme.
- 10) L'ASBL possède un double des clés du logement et de ta chambre. Elle s'engage à ne pas les utiliser sauf en cas de force majeure ou si elle n'a aucune nouvelle de ta part depuis plusieurs jours ou si des comportements inadéquats sont constatés ou rapportés. Au besoin, elle préviendra la police.
- 11) Tu es responsable des personnes qui te rendent visite et en cas de problème (dégradation, vol, bruit), tu devras assumer les éventuelles plaintes et dégâts occasionnés.
- 12) Il est important de rester raisonnable dans l'acceptation des visites. Nous te demandons donc de ne pas recevoir plus de trois personnes en même temps.
- 13) Tu ne peux pas héberger d'autres personnes. Celles qui te rendent visite ou que tu invites ne peuvent pas rester dormir dans la villa.
- 14) Nous te demandons de respecter le logement où tu es accueilli, c'est-à-dire ta chambre, tous les espaces communs ainsi que les meubles et appareils mis à ta disposition. Les éventuels dégâts seront portés à charge du ou des responsable(s) des dégâts. À défaut, ils seront portés à charge de tous les résidents.
- 15) Les lieux doivent être tenus propres et bien entretenus. Si, lors d'une des visites trimestrielles/mensuelles du responsable logement de l'ASBL, il s'avère que le logement n'est pas propre, l'ASBL pourra faire intervenir un service de nettoyage aux frais des résidents.
- 16) Au cas où quelque chose tomberait en panne ou si tu remarques un problème (fuite d'eau par exemple), parles-en le plus vite possible à ton conseiller.

- 17) Les poubelles doivent être descendues sur le trottoir aux jours et heures prévus par le règlement communal. Tu respecteras les consignes de tri des déchets.
- 18) Nous te demandons de faire très attention à ta consommation d'énergie (eau, électricité, chauffage...).
- 19) Il n'est pas prévu d'héberger des animaux domestiques ni de manière définitive, ni de manière provisoire, ni à titre de dépannage. Par animaux domestiques, nous entendons chats, chiens, oiseaux, rongeurs, reptiles, etc. encagés ou non.
- 20) Il est formellement interdit de faire des doubles des clés. Si tu perds tes clés, ton conseiller pourra t'en procurer un double, mais tu devras supporter les frais de remplacement.
- 21) Il est formellement interdit de fumer dans tout le logement, que ce soit dans ta chambre ou dans les espaces communs ! Tu dois sortir à l'extérieur du logement si tu souhaites fumer.

En conclusion, tu peux retenir que...

... au-delà de l'aspect contraignant de ce règlement, pour tes accompagnateurs :

- α) Tu es quelqu'un d'important ;
- β) Tout sera mis en œuvre pour t'aider aux mieux de nos capacités professionnelles et de notre disponibilité ;
- γ) Tu peux discuter de certains points de ce règlement dans le cadre de la réunion des résidents ;
- δ) Nous t'aiderons de notre mieux, mais toujours avec toi et tes proches si tu le désires, pour que ta prise d'autonomie réussisse pleinement ;
- ε) Nous respecterons tes convictions politiques, religieuses et philosophiques ;
- φ) S'engager sur le chemin de l'autonomie est une chose difficile, mais enrichissante et positive.

Je soussigné(e), m'engage sur l'honneur, envers l'ASBL « Envole-Toi », à respecter et appliquer ce règlement.

Date & signature du-de la candidat-e.